

# Ardèche

## Brevet sur sanglier de Bourg Saint Andéol

Depuis déjà 6 ans, la belle forêt du Laoul accueille chaque année en février les passionnés de chiens courants créancés sur le sanglier sur le territoire de l'ACCA de Bourg Saint Andéol.



2ème prix : meute de MM. Serre et Chastagnier

Douze meutes de 8 chiens ont concouru encore cette année et le Laoul a résonné des aboiements des chiens lancés à la poursuite des sangliers levés sur les «pieds» trouvés par les bénévoles de l'ACCA de Bourg Saint Andéol. Les juges ont fait un travail remarquable durant 3 jours et leurs commentaires à l'issue des épreuves ont comblé les spectateurs.

Le beau temps a permis à tous, concurrents, spectateurs, de suivre les épreuves dans les meilleures conditions.

Un travail remarquable a été accompli par tous les bénévoles tant sur le terrain qu'au sein de la Maison Forestière où les visiteurs ont été agréablement reçus pour l'occasion ; tous ont été largement séduits... Un grand merci à



3ème prix : meute de MM. Soboul et Balard



La meute de MM. Fond, Marmonier, Borrelly, Abattu, Mendès et le jeune piqueux, Baptiste Marmonier, 10 ans

tous, bénévoles chasseurs et non chasseurs, juges, concurrents, spectateurs.

Une manifestation réussie ne peut l'être qu'avec l'implication de chacun et le trio : ACCA - Fête Chasse Nature et Club du fauve de Bretagne a encore magnifiquement fonctionné.

Rendez-vous dès à présent sur le site de l'ACCA pour voir les belles photos de ce 6ème Concours : [www.accabourgsaintandéol.info](http://www.accabourgsaintandéol.info)



Meute de MM. Dressayre et Liabeuf, 4ème ex aequo

### Les résultats

- 1ère meute : les anglo-français de MM. Palmier et Blanc venus du Gard et du Vaucluse avec 1040 points
- 2ème meute : les brunos du Jura de MM Serre et Chastagnier venus du Gard avec 1030 points
- 3ème meute : les bassets fauves de Bretagne de MM. Balard et Soboul venus de l'Ariège et de l'Ardèche avec 1025 points
- 4ème meute : les griffons fauves de Bretagne de MM. Ortega et Boyer venus de l'Hérault
- 4ème ex aequo : avec les bassets fauves de Bretagne de MM. Dressayre et Liabeuf venus de l'Aude et de l'Ardèche avec 1010 points
- Meilleur jeune mâle : Baron de la croix de Sandrin, basset fauve de Bretagne appartenant à M. Balard avec 145 points
- Meilleure jeune femelle : Burka des gras cévenols - basset fauve de Bretagne - appartenant à M. Marmonnier avec 140 points



Meute de MM. Ortega et Boyer, 4ème ex aequo

• ex aequo avec Bora des gras cévenols - basset fauve de Bretagne appartenant à M. Soboul - 140 points

• Meilleur chien du brevet : Baron de la croix de sandrin - basset fauve de Bretagne - appartenant à M. Balard - 145 points

• ex aequo avec Sam - griffon fauve de Bretagne - appartenant à MM. Ortega et Boyer avec 145 points

• La coupe du plus jeune piqueux a été décernée à Baptiste Marmonnier, 10 ans.

Sandrine Garcia

## ARDÈCHE

### 6<sup>e</sup> brevet de chasse sur sanglier

Depuis déjà six ans, la forêt du Laoul accueille chaque année en février les passionnés de chiens courants créancés sur le sanglier. Douze meutes de 8 chiens ont concouru encore cette année et le Laoul a résonné des aboiements des chiens lancés à la poursuite des sangliers levés sur les "pieds" trouvés par les bénévoles de l'Acca de Bourg-Saint-Andéol (arr. de Privas). Excellente organisation et remar-

quable travail des juges pour ces trois jours de brevet de chasse organisé par l'Acca, Fête Chasse Nature et le Club du fauve de Bretagne. Meute classée en tête, les anglo-français de MM. Palmier (en photo) et Blanc, du Gard et du Vaucluse (1040 points). Puis, les brunos du Jura de MM. Serre et Chastanier, du Gard (1030 points). Les bassets fauves de Bretagne de MM. Balard et Soboul, de l'Ariège et de l'Ardèche, obtiennent 1025 points. Les griffons fauves de Bretagne de MM. Ortega et Boyer, de l'Hérault, et les bassets fauves de Bretagne de MM. Dressayre et Liabeuf, de l'Aude et de l'Ardèche, sont ex aequo avec 1010 points.

*Informations Georges Soboul*

# Brevet sur sanglier dans l'Aude

## Spécial «basset fauve de Bretagne»

**C'est dans l'Aude, et plus précisément à Saint Laurent de la Cabrerisse que s'est déroulée la 1ère nationale d'utilisation du basset fauve de Bretagne sur sanglier, les 22, 23 et 24 février.**



Le territoire (ACCA de Coustouge, Jonquières, Fontjoncouse et St Laurent) de près de 10 000 hectares a accueilli des meutes venues des Pyrénées Orientales, du Rhône, de Vendée, de Haute Loire, de Haute Garonne, de l'Ardèche, de la Loire, de l'Hérault mais aussi de l'Aude.

Huit meutes sur 12 étaient composées de bassets fauves de Bretagne.

Cette 1ère Nationale d'Utilisation du Basset Fauve s'est donc déroulée dans un biotope particulièrement difficile que certains conducteurs ont pu apprécier rapidement !

### Présentation des meutes

- **Lot n° 1 :** meute de bassets fauves de Bretagne à Serge Cristofol et Jean Porteils (Pyrénées-Orientales).
- **Lot n° 2 :** meute de bassets fauves de Bretagne à Samuel Escande (Aude).
- **Lot n° 3 :** meute de griffons bleus de Gascogne et petits bleus de Gascogne à Michel Sarnier et David Chaize (Haute-Loire), 1015 points,



**Tambour, griffon bleu de Gascogne, a obtenu la meilleur note du brevet. Il appartient à M. Sarnier.**



**Meute de bassets fauves de Bretagne à M. Escande**



**Meute de griffons fauves de Bretagne de MM. Auzeric et Segulier**

Tambour : 160 points (CACT).

- **Lot n° 4 :** meute de griffons fauves de Bretagne «de la Coquillade» à MM. Vialles et Sylvestre (Hérault), 895 points.
- **Lot n° 5 :** Beau temps froid (3°)  
Meute de bassets fauves de Bretagne à Henri et Dominique Dressayre (Aude) et Emmanuel Liabeuf (Ardèche).
- **Lot n° 6 :** meute de bassets

fauves de Bretagne à Georges Soboul (Ardèche) et Grégory Balard (Ariège), 790 points ; Regain des Gras cévenols : 155 points ; Baron de la Croix de Sandrin : 150 points.

- **Lot n° 7 :** meute de bassets fauves de Bretagne à René Riva (Rhône, affixe de la Vallée du Rhône), 695 points.
- **Lot n° 8 :** meute de bassets fauves de Bretagne à Marc Thoreau, 885 points.

- **Lot n° 9 :** meute de bassets fauves de Bretagne à Raphaël Fond, Jean-Pierre Abattu, Roger Borrelly et Xavier Guiraud (Loire, Ardèche et Hérault), 765 points.

- **Lot n° 10 :** meute de griffons fauves de Bretagne à Gilles Auzéric et Michel Séguier (Haute-Garonne).



**Meute de bassets fauves de Bretagne à MM. Balard et Soboul**



**Meute de griffons fauves de Bretagne de MM. Boyer et Ortega**

- **Lot n° 11 :** meute de griffons fauves de Bretagne à Bertrand Boyer et Benjamin Ortega (Hérault), 995 points.

- **Lot n° 12 :** meute de bassets fauves de Bretagne à Xavier Guiraud (Hérault), 620 points.

**Damien Couderc**